Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ETHYL PROXITOL

Code du produit : U5129

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119462792-32-0001 Synonymes : éthoxy PROXITOL mono

No.-CAS : 1569-02-4

No.-CE : 216-374-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

Autres informations : PROXITOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger DANGERS PHYSIQUES:

> Liquide et vapeurs inflammables. H226

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Prévention: Conseils de prudence

> Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Elimination:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
1-éthoxypropan-2-ol	1569-02-4	98 - 100
	216-374-5	

Stabilisé avec 25 ppm de BHT.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Se conformer a

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Les éthers de glycol peuvent être formateurs de peroxydes.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène

ou nitrile.

Matière non-appropriée: Aluminium, La plupart des matières

plastiques.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations homologuées

conformes à la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
1-éthoxypropan-2- ol	1569-02-4	VLE	100 ppm 440 mg/m3	CH SUVA
	née. Certaine voies respirate accroissemen tut National de travail et des	s substances pénètroires, mais également t notable de la charge Recherche et de S	ibilité d'intoxication par résorpent dans l'organisme non seunt au travers de la peau. Il en ge toxique interne de l'individué curité pour la prévention de nelles, Si la VME a été respes.	ulement par les n résulte un u exposé., Insti- s accidents du
1-éthoxypropan-2- ol		VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	466 mg/m3

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

	1		miques	
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	466 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	74 mg/kg p.c./jour
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	211 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	44,3 mg/kg p.c./jour
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	127 mg/m3
1-éthoxypropan-2-ol	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-éthoxypropan-2-ol	Eau	10 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Eau	10 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Sédiment	37,6 mg/kg
1-éthoxypropan-2-ol	Sédiment	37,6 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Sol	2,4 mg/kg
1-éthoxypropan-2-ol	Sol	2,4 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Station de traitement des eaux usées	1250 mg/l
1-éthoxypropan-2-ol	Station de traitement des eaux usées	1250 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Caout-

chouc Butyle. Caoutchouc nitrile. Contact acciden-

tel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique. puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et

la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait,

10 / 65

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

> p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifigues d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques

(Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

État physique Liquide.

Couleur clair

Odeur Ethérée

Seuil olfactif Donnée non disponible

< -70 °C Point de fusion / congélation

Point/intervalle d'ébullition 129 - 136 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1,3 %(V) rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

: 12 %(V)

Point d'éclair 40 °C

Méthode: PMCC / ASTM D3278

Température d'auto-

inflammation

255 °C

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

рΗ Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique 2,21 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Complètement miscible. (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: < 1

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Pression de vapeur : 1.200 Pa (20 °C)

Densité relative : 0,91 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : env. 897 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,5

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 0,5

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m, Un certain nombre

de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit

n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : 41,5 mN/m

Poids moléculaire : 104,1 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50: > 5.000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50: > 5.000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Aucune évidence d'activité mutagène

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
1-éthoxypropan-2-ol	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Effets sur la fertilité

Remarques: Non toxique pour le développement., N'altère pas la fertilité., Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut

entraîner un évanouissement.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertebres tiques

CE50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Toxicité pour les microorga-

nismes

CI50 : > 100 mg/l

Remarques: Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Mobilité : Remarques: Si le produit pénètre dans le sol, il sera haute-

ment mobile et risquera de contaminer la nappe phréatique.,

Se dissout dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

1-éthoxypropan-2-ol:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des dé-

chets dangereux.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution province de prévention de la pollution province.

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3271
ADR : 3271
RID : 3271
IMDG : 3271
IATA : 3271

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ÉTHERS, N.S.A.

(1-éthoxypropan-2-ol)

ADR : ÉTHERS, N.S.A.

(1-éthoxypropan-2-ol)

RID : ETHERS, N.S.A.

(1-éthoxypropan-2-ol)

IMDG : ETHERS, N.O.S.

(1-ethoxypropan-2-ol)

IATA : ETHERS, N.O.S.

(1-ethoxypropan-2-ol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 Date de révision:

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

ADN : 3 ADR 3 **RID** 3 **IMDG** 3 IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : F1 Étiquettes : 3(F)

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

RID

: 111 Groupe d'emballage Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne-; non

ment

ADR

Dangereux pour l'environnement

non

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Remarques Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau 3

Nom du produit : Propylene glycol monoalkyl ether

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe B, (www.tankportal.ch)

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Le produit est soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC Listé

DSL Listé

IECSC Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TCSI : Listé

TSCA : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantita-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

tive); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données d'essai.

Eye Irrit. 2 H319 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

STOT SE 3 H336 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Industriel

Processus à base de solvant.

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Industriel

Process à base d'eau.

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles Processus à base de solvant.

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles Process à base d'eau.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation dans les revêtements

consommateur
 Process à base d'eau.

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

consommateur

Processus à base de solvant.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000452	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Eráguanca et durás d'utilis	otion

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions géné- rales.Procédé en conti- nu(systèmes fer- més)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions géné- rales.Procédé en conti- nuavec une collection d'échantillons(systèmes fermés)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.4 17.02.2025 800001033949

Utiliser dans des procédés	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée	
par lots confinésPROC3	Tradatio datio modalo specifique ila ete	idoridiioo.	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
tèmes ouverts)PROC4			
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
nage(systèmes fer-			
més)PROC2			
Nettoyage et maintenance	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'	opérer sur l'équipe-	
de l'équipementPROC8a	ment.		
	Conserver les résidus de vidange dans u		
	hermétiquement dans l'attente de leur él	imination ou pour un	
	recyclage ultérieur.		
Transferts de matière en	Nettoyer les lignes de transfert avant dél	hranchamant	
vracEtablissement spéciali-	assurer un niveau suffisant de ventilation		
séPROC8b	moins de de 3 à 5. changements d'air pa		
001 110 005	S'assurer que l'opération est effectuée à		
Stockage de produit en	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
vrac(systèmes fer-	, ,		
més)PROC2			
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
PROC15			
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est l'unique stru			
Liquide, pression de la vapeu	r 0,5 - 10 kPa à STP.		
Miscible à l'eau.			
Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.			
	Faible potentiel de bioaccumulation.		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		Τ,	
Part du tonnage européen uti		1	
Quantités régionales d'utilisat		3,0E+04	
Part du tonnage régional utilis		1	
Tonnage annuel du site (tonn		3,0E+04	
Tonnage quotidien maximal o		1,0E+05	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	 	
Rejet continu.		200	
Jours d'émission (jours/année): 300 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau de		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'env		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,00E-03	
cation des mesures de gestion des risques):		3,002 00	
	Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,00E-02		
avant application des mesures de gestion des risques):		'	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,00E-04		1,00E-04	
	niques au niveau des procédés (à la so		
les rejets	<u> </u>		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.4 17.02.2025 800001033949

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	nitor los dávorso
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	iliter les deverse-
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
direct n'a lieu dans le sol.	
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	01,33
Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées indus-	2.000
trielles (m3/d)	2.000
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	lo cito
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu	
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse	ements episodiques.
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préveni	r la pollution du col
et de l'eau en cas de déversement accidentel.	i la poliution du soi
et de l'eau en cas de deversement accidentel.	
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les c	lávarcamente conti-
nus de petites quantités.	ieversements conti-
nus de petites quantites.	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	rescriptions règle-
mentaires.	rescriptions regie-
menanes.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées.	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,98E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,002100
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou ég	gale à : 5 %.
	ga.o a . o ,o.
Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homol	oguée.
7,	-9
Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.	
,,	
Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conforméme	nt à la réglementa-
tion locale.	in a la regioniena
Traiter comme un déchet dangereux.	
Traiter comme un déchet dangereux.	
Č	ets
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Č	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000453	000000453	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec via des mains contaminées.	
Expositions géné- rales.Procédé en conti- nu(systèmes fer- més)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions géné- rales.Procédé en conti- nuavec une collection	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.4 17.02.2025 800001033949

d'échantillons(systèmes fermés)PROC2			
Territes/FROCZ			
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
Méthode d'échantillon- nage(systèmes fer- més)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'ment. Conserver les résidus de vidange dans u hermétiquement dans l'attente de leur él recyclage ultérieur.	un stockage fermé	
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Nettoyer les lignes de transfert avant dél assurer un niveau suffisant de ventilatior moins de de 3 à 5. changements d'air pa , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à	n générale (pas ar heure).	
Stockage de produit en vrac(systèmes fer- més)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est l'unique stru	cture		
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.			
Miscible à l'eau.			
Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.			
Faible potentiel de bioaccumulation.			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 1		1	
Quantités régionales d'utilisati	on (tonnes/année):	3,0E+03	
Part du tonnage régional utilisée localement: 1		<u>'</u>	
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 3,0E+03			
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,0E+04		1,0E+04	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année): 300			
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
acteur de dilution de l'eau douce locale: 10			
Facteur de dilution de l'eau de		100	
	utres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
cation des mesures de gestior	art des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Part des roiets dans le sel issue des procédés (roiet initial avant	1,00E-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	dice) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées indus-	2.000
trielles (m3/d)	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu	
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse	ements episodiques.
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préveni	r la pollution du sol
et de l'eau en cas de déversement accidentel.	r la politition du soi
of de read on eas de deversement desidenten.	
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les d	déversements conti-
nus de petites quantités.	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	rescriptions règle-
mentaires.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées.	4.005.00
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,98E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	an viva da lavri
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é	nale à · 2 %
Quantite estimes entiant dans le traitement des desnets inferieure ed e	gaio a . 2 70.
Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.	
7	
Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conforméme	ent à la réglementa-
tion locale.	
Traiter comme un déchet dangereux.	
	-4-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é	yait a . 2 %.
Type de traitement adéquat pour les déchets : redistillation.	
Type de traitement adequat pour les décrités : rédistillation.	

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-

cales et/ou nationales.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000454	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notammer	
, , ,	via des mains contaminées.	
Expositions générales.Procéd	dé Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
en continupas d'échantillon-	· ·	
nage(systèmes fermés)PRO0	C1	
Expositions générales.Procéd		
en continuavec une collection	n	
d'échantillons(systèmes fer-		
més)PROC2		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.4 17.02.2025 800001033949

Expositions générales.Utiliser dans des procédés par lots	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
confinésavec une collection d'échantillonsPROC3		
Expositions générales (sys-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas	
tèmes ouverts)PROC4	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Procédés par lot à tempéra- tures élevées(systèmes fer-	Température d'utilisation : max. jusqu'à 20 °C au-dessus de la température ambiante.	
més)PROC3	Domaine de fugacité à température d'utilisation :	
	Liquide, pression de vapeurs 0.5 - 10 kPa	
Méthode d'échantillon- nage(systèmes fermés)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracE-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas	
tablissement spécialisé- PROC8b	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou:	
	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Transfert / déversement à partir	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert	
de conteneursManuelPROC8a	de matière et aux autres ouvertures.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe- ment.	
	Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé	
	hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un	
	recyclage ultérieur.	
Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Comerk openiance: 110 ces	, ou:	
	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Remplissage de fûts et de pe-	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage	
tits conditionnementsEtablis-	spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la	
sement spécialiséPROC9	source.	
Stockage de produit en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
vrac(systèmes fermés)PROC2		
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2 Co	ontrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique structu		
Liquide, pression de la vapeur 0,	5 - 10 kPa à STP.	
Miscible à l'eau.		
	tiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccumulation. Facilement biodégradable.		
i dollottiotit blodegradable.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

6.4 17.02.2025 800001033949

Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+04
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,0E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,0E+05
Fréquence et durée d'utilisation	1,02 100
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,50E-02
cation des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	5,00E-03
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,00E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
direct n'a lieu dans le sol.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0.000
Débit accepté de l'installation de traitement des eaux usées indus-	2.000
trielles (m3/d)	114-
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesure de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préven et de l'eau en cas de déversement accidentel.	ir la pollution du sol
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les onus de petites quantités.	déversements conti
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des pentaires.	orescriptions règle-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	87,35
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,98E+06

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 5 %.

Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée.

Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.

Efficacité d'élimination (%): 99,98.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

30000000455	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- IndustrielProcessus à base de solvant.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ition	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents ir tants pour les yeux).		
Expositions générales (systèl fermés)PROC1	nes Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèlemés) avec une collection	nes Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

d'échantillonsPROC2		
Formation de film - séchage accé léré (50 - 100°C). Etuvage (>100°C). Durcissement par radia tions UV / par faisceau d'électrons FEPROC2	sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.	
Opérations de mélange (système fermés)Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Pulvérisation (automatique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.	
PulvérisationManuelEtablissemer spécialiséPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. L'outil ART a été utilisé pour calculer l'exposition	
PulvérisationManuelEtablissemer non spécialiséPROC7	Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
Transferts de matièreEtablissement non spécialiséPROC8a	Assurer une ventilation par extraction aux points de trans- fert de matière et aux autres ouvertures.	
Transferts de matièreEtablissement spécialiséPROC8b	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).	
Trempage, immersion et coulagePROC13	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursEtablissement spécialiséPROC8b	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.	
Section 2.2 Co	ntrôle de l'exposition de l'environnement	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	T
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Miscible à l'eau.	
Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccumulation.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+04
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,0E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,0E+04
Fréquence et durée d'utilisation	,
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,80E-01
cation des mesures de gestion des risques):	.,
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,00E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
direct n'a lieu dans le sol.	
Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration	
sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	rescriptions règle-
mentaires.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,355
d'épuration des eaux usées publique (%)	
d epuration des éaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35
	87,35

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	9,88E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'avec une société d'élimination des déchets.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

30000000456	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- IndustrielProcess à base d'eau.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2		DITIONS OPERATIONNELLES D'U	
Section 2.1	MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Cont	Tole de l'exposition du travailleur	
Forme physique du produit	Liquio	de, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à, 15 %		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnelles	affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	ıf indica	à une température n'excédant pas 2 ation contraire). e d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).		Utiliser une protection des yeux ad Éviter tout contact direct du produit ment via des mains contaminées.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n	'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsPROC2		Aucune autre mesure spécifique n	'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Etuvage (>100°C). Durcissement par radiations UV / par faisceau d'électrons FEPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opérations de mélange (systèmes fermés)Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Préparation de matière pour ap- plicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Pulvérisation (automatique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
PulvérisationManuelEtablissement spécialiséPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
PulvérisationManuelEtablissement non spécialiséPROC7	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.	
Transferts de matièreEtablisse- ment non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreEtablisse- ment spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursEtablissement spécialiséPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2 Cont	rôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique structure		
Liquide, pression de la vapeur 0,5 -	10 kPa à STP.	
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.		
Faible potentiel de bioaccumulation.		
·	-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Version Date de révision:

Facilement biodégradable.	1
Quantités utilisées	
	1
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+03
	3,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	'
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,0E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,0E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	000
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	·
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,80E-01
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,00E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	mitar las dávarsa-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	illiter les deverse-
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
direct n'a lieu dans le sol.	
Utiliser un dépoussiéreur par voie humide ou un système de filtration	
sec pour contrôler les émissions d'aérosols dans l'air.	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	,
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p	
mentaires.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,35
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	9,88E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,
	1
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'avec une société d'élimination des déchets.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

300000000457	
30000000457	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles Processus à base de solvant.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDIT	IONS OPERATIONNELLES D'U	TILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, ¡	oression de la vapeur 0,5 - 10 kP	Pa à STP.
Concentration de la Subs-	Concentration de la Subs- Comprend des parties de la substance dans le produit jus-		ans le produit jus-
tance dans le Mé- lange/l'Article	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic	liennes jus	qu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnelles af	fectant l'exposition	
On part du principe d'une util	sation à u	ne température n'excédant pas 2	20°C au dessus de
la température ambiante (sau			
On admet qu'un bon niveau o	le base d'h	nygiène au travail est mis-en-oeu	vre.
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants		Utiliser une protection des yeux	c adaptée.
pour les yeux).		Éviter tout contact direct du pro	duit avec les yeux, no-
		tamment via des mains contam	iinées.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifiqu	e n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des con-		Aucune autre mesure spécifiqu	e n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

teneurs.PROC2	
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'ai- rExtérieurPROC4	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Formation de film - séchage à l'airIn- térieurPROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Préparation de matière pour applicationIntérieurPROC5	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Préparation de matière pour applicationExtérieurPROC5	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Transferts de matièreEtablissement spécialiséTransferts par fûts/ lotsPROC8b	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieurPROC10	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieurPROC10	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour.
PulvérisationManuelIntérieurPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
PulvérisationManuelExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	I D	
	Porter une combinaison adap de la peau.	itee pour eviter l'expositio
Trempage, immersion et coulageIntérieurPROC13	Assurer une ventilation par ex d'émission.	xtraction aux points
Trempage, immersion et coulageExtérieurPROC13	S'assurer que l'opération est Porter un appareil respiratoire filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre jour.	e conforme à EN140 avec
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécific	que n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur- PROC19	Limiter la teneur de la substa Porter un appareil respiratoire filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre jour. Porter des gants adaptés rép Eviter d'effectuer l'opération p	e conforme à EN140 avec e du respirateur chaque ondant à la norme EN374
Section 2.2 Contrôle	de l'exposition de l'environr	nement
La substance est l'unique structure		
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10	kPa à STP.	
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique pour les espe	èces aquatiques.	
Faible potentiel de bioaccumulation.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans	la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonne		3,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localer		0,0005
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,5
Tonnage quotidien maximal du site (kg/	/jour):	4,11
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influ	uencés par la gestion des ris	ques
Facteur de dilution de l'eau douce local	e:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer loca		100
Autres conditions opérationnelles in	fluant sur l'exposition de l'en	vironnement
Large application.		
Part des rejets dans l'air issus des proc		9,8E-01
cation des mesures de gestion des risq		
Part des rejets dans les eaux usées iss		1,0E-02
avant application des mesures de gesti-		
Part des rejets dans le sol issus des pro		1,0E-02
Conditions et mesures techniques au	u niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
les rejets		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou l	imiter les deverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	<u> </u>
Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la	
conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-	
slations environnementales.	07.05
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,35
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	U
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depui	s la sita
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'ass	
de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de dévers	
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les nus de petites quantités.	déversements conti-
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des mentaires.	prescriptions règle-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municip	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,35
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	4.45.00
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet	s en vue de leur
élimination	o o v a o a o . o a .
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou	égale à : 10 %.
Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge home	ologuée.
Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.	
F(C) 1/4	
Efficacité d'élimination (%) : 99,98.	
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformém	ent à la réglementa-
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformém tion locale.	ent à la réglementa-
Efficacite d'elimination (%) : 99,98. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformém tion locale. Traiter comme un déchet dangereux. N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'ave nation des déchets.	-
Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformém tion locale. Traiter comme un déchet dangereux. N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'ave	c une société d'élimi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

30000000458	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles Process à base d'eau.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2		IONS OPERATIONNELLES D'U ES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, ¡	pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jus	squ'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération			
la température ambiante (sau	ıf indicatioı	ne température n'excédant pas 2 n contraire). nygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).		Utiliser une protection des yeux Éviter tout contact direct du pro tamment via des mains contam	oduit avec les yeux, no-
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifiqu	ue n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des con-		Aucune autre mesure spécifique	ue n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

teneurs.PROC2	
Expositions générales (systèmes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fermés)Utiliser dans des systèmes	
confinésPROC2	
Préparation de matière pour applica-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tionPROC3	
Formation de film - séchage à l'ai-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
rExtérieurPROC4	
Formation de film - séchage à l'airIn-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
térieurPROC4	
Préparation de matière pour applica-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tionIntérieurPROC5	
Préparation de matière pour applica-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
tionExtérieurPROC5	
Transferts de matièreTransferts par	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
fûts/ lotsEtablissement non spéciali-	
séPROC8a	
Transferts de matièreEtablissement	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
spécialiséTransferts par fûts/	
lotsPROC8b	
Application au rouleau, à la spatule,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
par écoulementIntérieurPROC10	
Application au rouleau, à la spatule,	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
par écoulementExtérieurPROC10	
PulvérisationManuelIntérieurPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte
	avec extraction d'air.
PulvérisationManuelExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec
	filtre de Type A ou mieux.
	Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque
	jour.
Trempage, immersion et coulageInté-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
rieurPROC13	Oleve and a floor factor of the first of the factor of the
Trempage, immersion et coulageExté-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
rieurPROC13	A
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au	éviter les activités avec une exposition de plus de 4
doigt, pastels, adhésifsIntérieur-	heures.
PROC19	
Application à la main - peintures au	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
doigt, pastels, adhésifsExtérieur-	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.
PROC19	
	e de l'exposition de l'environnement
COUNTY CONTROL	ao i exposition do i on in onnonte

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique structure		
Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique pour les espèces aquatiques.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Faible potentiel de bioaccumulation.	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
	104
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	3,0E+02
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,005
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,15
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,41
Fréquence et durée d'utilisation	T
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	<u>rironnement</u>
Large application.	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	T
Aucune mesure spécifique requise.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,4
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	lo oito
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	
Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse	
Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préven et de l'eau en cas de déversement accidentel.	ir la pollution du sol
Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les nus de petites quantités.	déversements conti-
Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.	prescriptions règle-
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	0,,,

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	87,4
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	331
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 10 %.

Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée.

Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.

Efficacité d'élimination (%): 99,98.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

N'éliminez les eaux usées des dépoussiéreurs par voie humide qu'avec une société d'élimination des déchets.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

30000001046	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements - consommateur Process à base d'eau.
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC9a, PC9c Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomm	ateur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Voir ci-dessous les conditions d'exploitation spécifiques.		
Quantités utilisées			
Voir ci-dessous les condition			
Fréquence et durée d'utilis	ation		
	Voir ci-dessous les conditions d'exploitation spécifiques.		
	nnelles affectant l'exposition		
Voir ci-dessous les condition	s d'exploitation spécifiques.		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %		
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation		
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428		
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g		
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

_	
	jusqu'à 2,20 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de
	plus de 1,5 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supé-
	rieures à 2.760 g
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer-
	mées.
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Peintures au doigt Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila- tion.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,5 g
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 100 g
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à
	2,2 heures/événement
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer-
	mées.
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
	À chaque utilisation, évitez d'ingérer des quantités supé-
	rieures à 0,5 g
	····································

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		environnement	
La substance est l'unique structure			
Miscible à l'eau.	Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique por	ur les espèces aquatiques.		
Facilement biodégradable.	Facilement biodégradable.		
Faible potentiel de bioaccumu	Faible potentiel de bioaccumulation.		
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		3,0E+02	
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,65	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		4,1E-01	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,985	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,01	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0,005	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	78,4	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	78,4	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	331	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		
Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 10 %.		
Eliminer les conteneurs vides et les déchets de manière sûre.		
Eliminer les déchets conformément à la législation environnementale.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- ECETOC TRA utilisé.	

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre		

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

30000001047		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches - consommateur Processus à base de solvant.	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC9a, PC9c, PC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.	

	toyage de requipement.	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomm	ateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Voir ci-dessous les conditions d'exploitation spécifiques.	
Quantités utilisées		
Voir ci-dessous les conditions	s d'exploitation spécifiques.	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Voir ci-dessous les conditions	s d'exploitation spécifiques.	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
ment).	e font à température ambiante (à moins qu lisation implique une ventilation typique.	e spécifié autre-
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller	jusqu'à 10 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusq	լu'à 6 jours/an
	A chaque utilisation, couvre une quantité qu'à 750 g	pouvant aller jus-
	couvre une surface de contact cutanée p (cm2): 428	oouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	Couvre l'utilization dans une pièce d'un volume de 20m2
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2
	heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 750 g
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer- mées.
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,3 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 50 %
	, ou:
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 215 g
	Éviter que la surface de contact avec la peau excède 254 cm2
	Éviter d'utiliser dans une pièce plus petite qu'un garage - volume de la pièce au moins égal à 35 m3
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 0,3 heures/événement
Peintures au doigt Pein- tures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254 cm2
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,5
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Date de dernière parution: 31.10.2024 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	par application, éviter les quantités utilisées de produits supé-
	rieures à 100 g Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à
	2,2 heures/événement À chaque utilisation, évitez d'ingérer des quantités supé-
	rieures à 0,5 g
Encres et toners Encres et toner	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de 10 %
	par application, éviter les quantités utilisées de produits supérieures à 40 g
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71 cm2
	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 2,2 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est l'unique structure		
Miscible à l'eau.		
Pratiquement non-toxique por	ur les espèces aquatiques.	
Facilement biodégradable.		
Faible potentiel de bioaccumu	ulation.	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		3,0E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,5
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		16,44
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Une station d'épuration domestique n'est pas nécessaire.		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,35	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,35	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,1E+03	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 10 %.

Eliminer les conteneurs vides et les déchets de manière sûre.

Eliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Non applicable.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ETHYL PROXITOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

6.4 17.02.2025 800001033949 Date d'impression 24.02.2025

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.